

ÉQUIP'ATHLÉ PRINTANIER – SECTEURS

Le 14 mai 2023

4 sites accueilleront les compétitions Equip'Athlé pour la Ligue d'Athlétisme d'Occitanie. La répartition par site est imposée, suite à décision du Comité Directeur du 18/02/2023 et figure dans le tableau ci-dessous.

Tous clubs ne respectant pas cette répartition, verront les résultats par équipe et les performances individuelles invalidés.

| SECTEURS | |
|---|---|
| OUEST | EST |
| CARMAUX CDA 12 – 46 – 48 – 81 – 82 | NIMES CDA 30 – Autres clubs du 34 |
| TARBES CDA 09 (St Girons) – 31 – 32 – 65 | PERPIGNAN CDA 09 (Foix, Pamiers) – 11 – 34 (Agde, Béziers, Pézenas) - 66 |

1. NATURE de la COMPÉTITION : BENJAMINS – MINIMES, MASCULINS et FEMININS

Seule compétition qualificative pour les finales Equip'Athlé des 28 mai 2023 à RODEZ (Finale B) ou 27 et 28 mai 2023 à DREUX (Finale A).

2. HORAIRES :

Les horaires provisoires diffusés sur le site de la Ligue et dans ce livret depuis le mois d'avril pourront être modifiés et deviendront définitifs dès la publication des engagés.

3. QUALIFICATIONS des ATHLETES :

Tout athlète de la catégorie BE ou MI, sélectionné par son club doit être licencié avant le samedi 13 mai minuit.

4. ENGAGEMENTS LIBRES **par les clubs** des équipes :

Les clubs doivent absolument envoyer par email (secretariat@athle-occitanie.fr) la composition de leurs équipes en utilisant le fichier informatique de composition d'équipe détaillée avant le **mercredi 10 mai, 23h59**.

5. RÈGLES de QUOTAS des OFFICIELS :

Cf. page 16, règles identiques que pour une compétition individuelle

Chaque club (même hors ligue) présentant des athlètes doit fournir des officiels suivant le tableau ci-dessous dans le cas des **épreuves individuelles** :

| Athlètes participants du club | Juges du club à fournir |
|-------------------------------|-------------------------|
| 1 à 3 | 0 |
| 4 ou 5 | 1 |
| 6 à 9 | 2 |
| 10 à 19 | 3 |
| 20 à 29 | 4 |
| 30 à 39 | 5 |
| 40 ou plus | 6 |

Les personnes de la structure organisatrice qui assurent des fonctions annexes pour le bon déroulement de la compétition (intendance, matériel...) dans la limite de 10, compteront dans l'effectif de leurs clubs respectifs.

Repas des officiels offert par la LAO

6. RÈGLES TECHNIQUES PARTICULIÈRES :

Règles nationales de cette compétition avec notamment :

- 4 essais pour tous les athlètes pour les concours de sauts sans barre et de lancers.
- En hauteur et perche, 8 tentatives au maximum (mais 3 tentatives au maximum à chaque hauteur de barre). Si le 8^{ème} essai est réussi, l'athlète peut continuer le concours jusqu'à son 1^{er} échec.
- Pas de barrages pour départager les ex-aequo à la 1^{ère} place.
- Rappel de règles FFA de l'EQUIP ATHLE 2023 :
 - 50 haies Benjamins et Benjamines : hauteur des haies à 0,65 cm toute l'année.
 - Zone de transmission de 30 m pour les MI et BE sur 4x60 m
 - Si l'athlète ne participe qu'à 2 épreuves :
- En Minimes/U16 : interdiction de disputer 2 courses de la même famille (Sprint / Haies / ½ fond-Marche)
- En Benjamins/U14 : soit 1 course + 1 concours soit 1 saut + 1 lancer
- Jeunes juges uniquement BE ou MI